



# VITISEPSID

Désinfectant non moussant avec action détartrante

- Action bactéricide, fongicide, sporicide, virucide.
- Puissante action de blanchiment (peroxyde d'hydrogène) : élimine les pigments d'origine végétale ou animale.
- A base de substance actives biodégradables utilisable en Agriculture Biologique.
- Non moussant utilisable en circuit de nettoyage.



Conditionnements au catalogue :

- ✓ BIDON 22 KG



SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE  
DE DIFFUSION  
[www.sid.tm.fr](http://www.sid.tm.fr)

S.I.D France  
2, rue Antoine Etex - 94046 CRÉTEIL CEDEX  
Tél. : 01 45 17 43 00 - Fax : 01 45 17 43 01





# VITISEPSID



## Désinfectant non moussant avec action détartrante

- Action bactéricide, fongicide, sporicide, virucide.
- Puissante action de blanchiment (peroxyde d'hydrogène) : élimine les pigments d'origine végétale ou animale.
- A base de substance actives biodégradables utilisable en Agriculture Biologique.
- Non moussant utilisable en circuit de nettoyage.

VITISEPSID est un désinfectant de matériels propres à large spectre d'activité bactéricide, levuricide, fongicide, sporicide, mycobactéricide et virucide. Puissant oxydant, c'est un désinfectant détartrant pour cuves à vin, tanks, citernes de lait, un désinfectant pour tunnels, machines à aspersion, armoires de lavage (pulvérisation avec jet HP), un désinfectant de canalisations et des circuits d'eau de refroidissement, un algicide pour fontaines décoratives (élimination des dépôts calcaires et minéraux).

VITISEPSID a été testé en CONDITIONS DE PROPRETÉ suivant les normes : BACTÉRICIDE : à 0,4 % selon EN 13697, en 1 min, à 20 °C sur Enterococcus hirae, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus ; à 0,05% selon EN 1276 et EN 13727, en 15 min, à 45 °C et à 0,2 % selon EN 13697 et EN 14561, 5 min, 20°C sur les souches présentes + Lactobacillus brevis, Salmonella Typhimurium, Campylobacter jejuni, Listeria monocytogenes,

Acinetobacter baumanii, Pediococcus damnosus ; à 0,15 % selon les normes EN1276, EN 16623 et EN 13727, en 5 min, à 20 °C, sur souches présentes + Legionella pneumophila . FONGICIDE : à 0,6 % selon EN 1650 et EN 13624, en 15 min, à 45 °C , souches Aspergillus brasiliensis et Candida albicans ; à 1,5 % selon EN 1650 et EN 13624, 5min, 20°C, sur souches précédentes + Saccharomyces cerevisiae ; à 1 % selon EN 13697 et EN 14562, en 5 min, à 20 °C sur souches précédentes + Dekkera bruxellensis, Mucor racemosus. SPORICIDE : à 1 % selon EN 13704 et EN 13697, 15min, 20°C, sur Spores de Bacillus subtilis, Spores de Bacillus cereus, Spores de Clostridium sporogenes. VIRUCIDE PHAGE : à 0,1% selon EN 13610, en 15min, à 20 °C, souches testées : Bactériophages et VIRUCIDE : à 1,5 % selon EN 14476, en 15 min, à 20 °C, souches testées : Poliovirus type 1, Adénovirus type 5, Norovirus murin. MYCOBACTERICIDE : à 1 % EN 14563 et EN 14348, 15 min, 20 °C, souches testées : Mycobacterium terrae.

## Mode d'utilisation

En fonction des conditions locales et du plan d'hygiène, après un nettoyage alcalin et un rinçage, VITISEPSID s'applique en circulation à l'aide du matériel adapté (NEP/CIP), en machines professionnelles (tunnels, armoires) ou par pulvérisation, à température ambiante. Le dosage se détermine en fonction de l'efficacité que l'on recherche : ex : bactéricide (0,15 % et 5 min à 20°C), fongicide (1,5 % et 15 min à 20°C), virucide (1 % et 15 min à 20°C) et sporicide (1 % et 15 min à 20°C).

Rincer ensuite abondamment avec de l'eau potable, les surfaces traitées et le matériel d'application.

## Réglementations et Normes

Enregistré à l'inventaire des produits biocides pour le TP2, TP4, TP11 sous le n° 30284 TP2 - Désinfectant et algicide pour les surfaces, matériaux, équipements et mobiliers sans contact direct avec des denrées alimentaires. Désinfectant et algicide préventif pour les bassins et aquariums décoratifs. Désinfection automatique des sanitaires. Désinfection des déchets des hôpitaux. TP4 - Désinfection pour les surfaces en contact avec des denrées alimentaires. TP11- Désinfectant et algicide pour eau de refroidissement et eau de fabrication.

CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 8 SEPTEMBRE 1999 (consolidé) CONCERNANT LES PROCÉDÉS ET LES PRODUITS UTILISÉS POUR LE NETTOYAGE DES MATÉRIAUX ET OBJETS DESTINÉS À ENTRER EN CONTACT AVEC LES DENRÉES, PRODUITS ET BOISSONS POUR L'ALIMENTATION DE L'HOMME ET DES ANIMAUX. Conforme à l'annexe II de l'arrêté ministériel paru au JORF du 15 janvier 2010, VITISEPSID pour l'utilisation en Agriculture Biologique.

## Données Techniques

### Domaines d'utilisation

Industrie agro-alimentaire, industrie pharmaceutique, industries, plasturgie, municipalités, collectivités, laboratoires, parcs d'attraction, etc.

### Principaux éléments de composition

Substances actives biocides :

- Acide peracétique (5,3 % m/m).
- Peroxyde d'hydrogène (25,5 % m/m).

Type de préparation : solution hydrosoluble concentrée.

### Propriétés physico-chimiques typiques

- Aspect : liquide limpide
- Parfum : aucun - Ne pas respirer
- Masse volumique à 20° C : 1,12 ± 5 kg/L
- pH pur : 1 env. ; en solution à 1% : 2,5 env.

### Recommandations

A employer sur des surfaces propres et nettoyées. Les dilutions doivent être préparées au moment de l'emploi et utilisées en solutions perdues. Ne jamais

mélanger avec d'autres produits chimiques, en particulier les alcalins chlorés. Déconseillé sur le galvanisé, les polyamides, le béton, l'aluminium et ses alliages. Compatible INOX, PVC, PE, PP, verre, caoutchouc. Pour limiter les risques de corrosion sur les aciers inoxydables, diluer le produit dans une eau contenant moins de 30 à 40 ppm de chlorures. Ne pas utiliser à chaud à plus de 45°C. Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et les informations concernant le produit. L'emballage vide ne doit pas être réutilisé, il doit être éliminer en tant que déchet dangereux sous la responsabilité du détenteur de ce déchet.

### Stockage

Dans son emballage d'origine, fermé, dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil, hors gel. Ne pas stocker avec des produits inflammables.

### Etiquetage

Produit classé conformément au règlement CLP CE n°1272/2008, se référer à la Fiche de Données de Sécurité du produit.



Nous garantissons la qualité et l'efficacité de notre produit dans les conditions d'utilisation figurant sur la présente notice. Pour votre plus grande satisfaction, nous vous recommandons de procéder toujours à un essai préalable afin de vous assurer que le produit convient à l'usage spécifique que vous voulez en faire et au support sur lequel il doit être appliqué. Les caractéristiques données ne constituent pas des spécifications

Votre expert conseil:

